

56^e CONSEIL DIRECTEUR

70^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 23 au 27 septembre 2018

Point 8.19 de l'ordre du jour provisoire

CD56/INF/19

9 juillet 2018

Original : espagnol

LA SANTÉ ET LES RELATIONS INTERNATIONALES : LEUR LIEN AVEC LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL DE LA SANTÉ : RAPPORT FINAL

Antécédents

1. La présentation et la discussion du document de politique *La santé et les relations internationales : leur lien avec la gestion du développement national de la santé* (document CD48/15) (1) dans le cadre du 48^e Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), tenu en 2008, a mis au cœur du débat des Organes directeurs de l'Organisation le thème de la coopération internationale comme un facteur contribuant au développement national de la santé. Ce travail faisait suite aux délibérations sur les liens entre les politiques de santé nationales et les relations internationales, qui avaient été entamées par les Organes directeurs en 2003 avec la présentation, par le Bureau sanitaire panaméricain (le Bureau), du document *Mondialisation et santé* (document CE132/15) (2) et, deux ans plus tard, du document *La coopération axée sur les pays et le développement national de la santé* (document CD46/19) (3). Le document CD48/15 présentait les liens entre les relations extérieures et la santé dans le contexte de la mondialisation et mettait en évidence la nécessité de renforcer les capacités des équipes nationales dans ces domaines pour obtenir de meilleurs résultats en matière de coopération internationale. Le Conseil directeur était également invité à analyser des propositions relatives à quatre domaines d'action : la gouvernance de la santé, la diplomatie de la santé, la gestion de la coopération internationale et le développement de capacités nationales pour l'action internationale en matière de santé.

2. Le 48^e Conseil directeur a adopté la résolution *La santé et les relations internationales : leur lien avec la gestion du développement national de la santé* (résolution CD48.R16 [2008]) (4), qui va de pair avec cette politique. Dans cette résolution, il est demandé aux États Membres de progresser dans diverses lignes de travail : a) renforcer la coordination et les échanges entre les autorités de la santé et les autorités responsables de la politique étrangère et de la coopération internationale des gouvernements; b) renforcer la fonction de gouvernance des autorités de la santé pour répondre aux demandes croissantes émergeant des accords et des réglementations internationaux liés au

développement national de la santé; c) renforcer la capacité institutionnelle des gouvernements à gérer la coopération et les relations internationales en santé, tout en fournissant les ressources nécessaires pour une meilleure performance de ces fonctions; et d) promouvoir l'inclusion des questions de santé internationale dans la formation professionnelle des diplomates, entre autres engagements.

3. En 2013, le Conseil directeur de l'OPS a adopté la résolution *La coopération pour le développement en matière de santé aux Amériques* (résolution CD52.R15) (5), ainsi que le document de politique associé (document CD52/11 [2013]) (6), qui représente un engagement renouvelé pour l'exécution d'activités de coopération technique pour le développement sanitaire dans la Région des Amériques et qui a donc une relation étroite avec la résolution CD48.R16. La politique fournit une vision, un cadre conceptuel et des principes directeurs pour la coopération entre pays et les alliances horizontales en faveur du développement sanitaire, et elle redéfinit le travail du Bureau dans son rôle de facilitation de cette coopération.

Analyse des progrès accomplis

Gouvernance de la santé

4. La gestion, comprise comme la capacité institutionnelle d'un gouvernement pour garantir les conditions institutionnelles, fonctionnelles et réglementaires pour la gouvernance, dans ce cas de la santé, est le socle élémentaire pour l'élaboration de politiques ou d'actions qui renforcent la coopération et les relations internationales en matière de santé. L'OPS travaille au renforcement de la gestion de la santé au niveau national ainsi que dans les espaces d'intégration infrarégionale pour promouvoir des actions de coopération et d'échange efficaces. L'établissement d'institutions de référence, la communication à leur sujet et le travail avec les centres collaborateurs de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont un impact sur le développement de la santé des États Membres et de la Région dans son ensemble. D'autre part, ces éléments étant un facteur nécessaire et transversal pour les autres domaines de travail, les efforts à déployer en vue d'un renforcement de la gouvernance de la santé sont indiqués dans chacune des actions qui sont mentionnés ci-après dans le présent rapport.

Diplomatie de la santé

5. Considérant que la diplomatie dans le domaine de la santé est à l'intersection entre les relations internationales et les politiques sanitaires des pays, le Bureau a fait ressortir la nécessité de renforcer les bureaux des relations internationales en matière de santé comme un moyen de renforcer les capacités nationales et d'élever le niveau du débat concernant les politiques de santé dans les espaces bilatéraux et multilatéraux. En 2014 et 2016, des rencontres ont été organisées au Panama et en République dominicaine, lors desquelles il a été vérifié qu'un consensus existait sur la nécessité de renforcer ces bureaux, et des domaines de travail futur ont été définis à cette fin. En particulier, la réunion régionale tenue au Panama a réuni 80 représentants de 26 États Membres, 6 mécanismes régionaux

d'intégration et 8 points focaux d'organismes des Nations Unies. Au nombre des activités réalisées lors de ces réunions, il convient de mettre en relief celle qui a été menée conjointement avec le Centre des relations internationales en matière de santé de la Fondation Oswaldo Cruz pour la mise en œuvre du Programme de renforcement de la coopération pour le développement. Un des résultats de ce programme a été la réalisation et la présentation d'une analyse individualisée des structures, des points forts et des défis des bureaux des relations internationales dans le domaine de la santé dans vingt pays de la Région (7).

6. Dans le but de mettre à jour les concepts et les pratiques liés à la diplomatie de la santé, la gouvernance mondiale et la coopération sud-sud, le Bureau a organisé en 2015 une rencontre de trois jours lors de laquelle des débats ont été tenus sur la diplomatie de la santé, la coopération sud-sud et la mobilisation des ressources. À cette occasion, le personnel de haut niveau de l'Organisation a tenu des débats sur ces concepts et a échangé des réflexions à leur sujet. De même, des espaces de formation ont été inclus ainsi qu'un débat sur la négociation internationale et la diplomatie à différents niveaux avec les représentants de l'OPS dans les pays et dans le cadre de réunions régionales de gestionnaires.

7. Le Bureau a réalisé une série d'ateliers dans le but de renforcer la capacité des ministères de la Santé de participer de façon plus efficace à la gouvernance des organismes internationaux. À partir de 2014, 316 fonctionnaires de 26 pays ont participé à ces ateliers, qui sont axés sur l'approche de stratégies pour s'attaquer aux problèmes de santé publique dans une perspective de diplomatie de la santé, tout en tenant compte des protocoles diplomatiques et des accords et cadres régionaux et mondiaux. De même, un accent a été mis sur les paramètres qui doivent être pris en considération lors de l'analyse des phénomènes de la santé dans le monde et plusieurs expériences ont été mises en évidence en ce qui a trait à l'approche à adopter face aux maladies et aux épidémies.

8. En plus du travail effectué avec les ministères de la Santé et leurs bureaux des relations internationales, le Bureau a collaboré avec les représentations des États Membres auprès de l'Organisation des États Américains (OEA). Le travail avec les corps diplomatiques à ce niveau a permis d'élargir le champ d'action des représentations, en incorporant des questions de santé dans leurs programmes et dans les programmes de la Région. Dans ce sens, le Bureau a eu un rôle central dans la sélection et l'incorporation de thèmes liés à la santé dans le document des mandats du Sommet des Amériques de 2015 au Panama.

9. Finalement, au niveau mondial, le Bureau maintient un mécanisme de coordination périodique avec le Groupe des Amériques.¹ Cette coordination vise à assurer qu'il y a une compréhension commune des thèmes qui sont débattus au sein des organes

¹ Le Groupe des Amériques (GRUA) rassemble les Missions permanentes des pays de la Région des Amériques auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève. La coordination du Groupe est assurée à tour de rôle par un des pays qui en font partie.

directeurs de l'Organisation mondiale de la Santé ainsi que de leurs répercussion pour la Région des Amériques, en tenant compte des décisions et résolutions adoptées par les Organes directeurs de l'Organisation panaméricaine de la Santé.

Gestion de la coopération internationale

10. Il y a récemment eu une mise à jour du cadre sur la coopération entre pays pour le développement de la santé (CCHD selon le sigle anglais) : un mécanisme de financement du type des « fonds d'amorçage » y a été ajouté pour promouvoir la coopération entre les pays. La modalité offre un financement de nature non récurrente pour exécuter des projets novateurs, efficaces et durables qui ont des effets tangibles sur la situation sanitaire des pays. Alors que la finalité de ces fonds est de faciliter la mobilisation d'autres ressources pour lancer des projets qui visent la promotion de la santé et facilitent les associations entre les États Membres, le mécanisme promeut en outre l'examen et la mise au point des outils administratifs disponibles pour promouvoir et financer des projets au sein de l'Organisation.

11. Partant de la nécessité commune d'améliorer et d'aligner les stratégies de coopération internationale en matière de santé, l'OPS a proposé signé ou prolongé des accords-cadres de coopération avec divers mécanismes d'intégration sous-régionale comme MERCOSUR, ORAS-CONHU, UNASUR, COMISCA et CARICOM. Ces accords visent non seulement à accroître les actions, les projets et les programmes de coopération, mais également à permettre une meilleure coordination et une convergence entre les organisations et pays concernés, que la coopération soit bilatérale ou qu'un organisme de facilitation ou de financement intervienne.

Développement des capacités nationales pour l'action internationale en matière de santé

12. Les activités réalisées en vue du diagnostic et du renforcement des bureaux de relations internationales en matière de santé ont permis de mettre en marche des plans individuels qui se trouvent actuellement en phase de planification ou de mise en œuvre. Le cas le plus avancé de coopération institutionnelle pour le renforcement d'un de ces bureaux est au Panama. Dans le cadre de cette expérience, l'analyse des besoins du bureau des relations internationales en matière de santé a été approfondie et un plan de renforcement a été mis en marche dans le cadre d'un projet de coopération. L'évaluation et les résultats de cette expérience seront d'une grande utilité pour le travail de renforcement d'autres bureaux qui en auraient besoin.

13. Le Programme de leaders en santé internationale Edmundo Granda Ugalde, offert par le Bureau, a contribué au renforcement de la capacité institutionnelle en matière de santé internationale, et 426 professionnels de 35 États Membres et Membres associés ont pu être

formés entre 2008 et 2017, y compris 95 professionnels des pays clés.² Les diplômés sont issus de divers ministères, notamment la Santé, les Relations internationales et la Politique étrangère, l'Agriculture et l'Élevage, l'Économie et les Finances et le Développement. Ils représentent une variété de professions³ et ils exercent actuellement leurs fonctions dans des ministères (y compris les bureaux de relations internationales des ministères de la Santé) et des institutions universitaires, à l'OPS/OMS et dans d'autres organismes internationaux, entités bilatérales et infrarégionales, des institutions parlementaires et des organisations non gouvernementales. Les participants ont réalisé plus de 230 projets basés sur des thèmes de santé prioritaires, y compris des projets visant au renforcement des bureaux de relations internationales en matière de santé et à la gestion de la coopération. Le Programme de leaders en santé internationale inclut un module sur la coopération internationale et la diplomatie de la santé, qui est dispensé en collaboration avec des institutions universitaires reconnues et le secteur technique correspondant de l'OPS/OMS.

14. Le Programme de leaders en santé internationale a participé à des initiatives spéciales avec les États Membres, y compris la formation de 41 coordonnateurs⁴ des brigades médicales cubaines qui ont travaillé dans les pays clés ainsi qu'au Belize et El Salvador au cours de la période 2009-2011. Il a également contribué au développement conceptuel dans le domaine de la santé internationale, et il a encouragé la diffusion des connaissances sur ce thème par le biais de bulletins virtuels, de présentations dans des conférences internationales, de séminaires virtuels (*webinars*) et de publications scientifiques. En outre, le Programme a contribué à l'élaboration de programmes académiques nationaux⁵ et à l'échange de ressources d'apprentissage dans le cadre du campus virtuel de santé publique.

15. La résolution CD48.R16 demande au Bureau « de stimuler le dialogue et le partage des expériences entre les États Membres concernant les nouvelles dimensions de la santé internationale et leur importance pour le développement national de la santé ». Dans ce sens, le Bureau vise à créer une communauté virtuelle de pratiques destinée principalement aux fonctionnaires des bureaux de relations internationales de la santé, laquelle sera mise en œuvre en 2018. On s'attend à ce que cette communauté serve d'espace d'échange de bonnes pratiques et de documents de référence, sans compter toute autre information d'intérêt pour le travail quotidien de ces bureaux.

² Bolivie (17), Guatemala (12), Guyana (17), Haïti (4), Honduras (13), Nicaragua (16), Paraguay (13), Suriname (3).

³ Au nombre de ces domaines professionnels, on retrouve la médecine, les soins infirmiers, la pharmacie et d'autres domaines de la santé et des sciences de base, les relations internationales, le droit international, l'économie et d'autres sciences sociales, ainsi que d'autres domaines comme l'informatique, l'ingénierie et l'administration.

⁴ Inclus dans les 426 professionnels formés dans le cadre du Programme de leaders en santé internationale.

⁵ Les programmes ont été établis en Colombie, à Cuba et en République dominicaine, et des efforts déployés dans d'autres pays ont reçu un appui.

Conclusion

16. L'importance des relations internationales relativement au développement de la santé dans la Région a été reprise et ratifiée dans divers documents et résolutions depuis 2008, lorsque la résolution qui est à la base du présent rapport a été adoptée. De plus, les actions réalisées par le Bureau dans ce domaine ont été approuvées et ratifiées par les États Membres, dans la mesure où elles sont jugées comme nécessaires pour le développement de la santé dans la Région. Le présent document est un rapport final étant donné que, dix ans après la résolution CD48.R16, le contexte, les outils et l'approche ont évolué. Cependant, assurer la continuité et la consolidation en matière de développement de la diplomatie de la santé et des relations internationales est un défi qui exige l'engagement et la participation de tous dans la Région.

Mesures à prendre pour améliorer la situation

17. Les évaluations internes et externes des résultats du Programme de leaders en santé internationale Edmundo Granda Ugalde, obtenus au cours de la période 2008-2012 et dans le cadre d'une réunion de consultation d'experts tenue en 2015, confirment l'importance de maintenir le programme en question, y compris l'élaboration et la mise à jour de matériels d'apprentissage. Il est également nécessaire d'intensifier les efforts de renforcement de la capacité institutionnelle des gouvernements en ce qui concerne la coopération internationale et les relations internationales, en accordant la priorité à la participation des fonctionnaires des bureaux de relations internationales et des corps diplomatiques au programme. Finalement, il est important de promouvoir un échange accru entre professionnels formés en santé internationale. Il est recommandé aux États Membres de continuer à appuyer ce programme tout au long du processus, y compris la présélection des candidats, la fourniture d'espaces et d'information aux étudiants pour permettre la mise en œuvre de projets, en assurer le suivi et donner une rétroalimentation au Bureau.

18. La modalité d'appui par le biais de fonds d'amorçage du cadre de coopération entre les pays pour le développement de la santé est similaire aux mécanismes qui sont utilisés dans d'autres fonds et stratégies à l'appui de la coopération bilatérale et triangulaire dans la Région. Dans ce sens, le Bureau continuera de travailler en concertation avec les États Membres et par le biais des bureaux de pays afin d'identifier les possibilités de coopération sud-sud qui sont alignées sur les priorités nationales, tout en participant activement à la conception de projets bilatéraux et triangulaires, auxquels le Bureau accordera un appui technique et financier en fonction des possibilités.

19. Les bureaux des relations internationales en matière de santé dans quatre pays se trouvent actuellement à diverses étapes du processus de renforcement. Le Bureau a amélioré les matériels et formulé des programmes de travail qui s'avèrent souples et adaptables aux besoins de chaque contexte national. Il est recommandé aux États Membres de continuer à participer activement au renforcement de leurs bureaux de relations internationales en matière de santé, en protégeant la continuité de leurs actions et en privilégiant les espaces de formation pour leurs fonctionnaires. Dans le but d'incorporer un

nombre croissant de bureaux dans l'élaboration de propositions individualisées de renforcement, il est recommandé aux États Membres de diffuser les expériences de travail conjoint et d'appuyer les espaces de formation croisée et d'échanges entre les bureaux. Dans ce sens, les instances infrarégionales de l'Organisation peuvent représenter des espaces appropriés et efficaces pour renforcer cette collaboration.

20. L'Organisation propose de continuer à réaliser des activités visant à promouvoir l'apprentissage, l'actualisation et la réflexion sur la diplomatie de la santé dans la Région des Amériques, comme moyen d'améliorer les relations de coopération et les résultats de la participation aux forums internationaux.

Mesures à prendre par le Conseil directeur

21. Le Conseil directeur est prié de prendre note du présent rapport final et de formuler les recommandations qu'il jugera appropriées.

Références

1. Organisation panaméricaine de la Santé. La santé et les relations internationales : leur lien avec la gestion du développement national de la santé [Internet]. 48^e Conseil directeur de l'OPS, 60^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques; du 29 septembre au 3 octobre 2008; Washington, DC. Washington, DC: OPS; 2008 (document CD48/15) [consulté le 12 février 2018]. Disponible sur : <http://www1.paho.org/french/gov/cd/cd48-15-f.pdf>
2. Organisation panaméricaine de la Santé. Mondialisation et santé [Internet]. 132^e session du Comité exécutif de l'OPS; du 23 au 27 juin 2003; Washington, DC. Washington, DC: OPS; 2003 (document CE132/15) [consulté le 12 février 2018]. Disponible sur : <http://www1.paho.org/french/gov/ce/ce132-15-f.pdf>
3. Organisation panaméricaine de la Santé. La coopération axée sur les pays et le développement national de la santé [Internet]. 46^e Conseil directeur de l'OPS, 57^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques; du 26 au 30 juin 2005; Washington, DC. Washington, DC: OPS; 2005 (document CD46/19) [consulté le 12 février 2018]. Disponible en espagnol sur : <http://www1.paho.org/french/gov/cd/cd46-19-f.pdf>
4. Organisation panaméricaine de la Santé. La santé et les relations internationales : leur lien avec la gestion du développement national de la santé [Internet]. 48^e Conseil directeur de l'OPS, 60^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques; du 29 septembre au 3 octobre 2008; Washington, DC. Washington, DC: OPS; 2008 (résolution CD48.R16) [consulté le 12 février 2018]. Disponible sur : <http://iris.paho.org/xmlui/bitstream/handle/123456789/379/cd48.r16-f.pdf>

5. Organisation panaméricaine de la Santé. La coopération pour le développement en matière de santé aux Amériques [Internet]. 52^e Conseil directeur de l'OPS, 66^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques; du 30 septembre au 4 octobre 2013; Washington, DC. Washington, DC: OPS; 2013 (résolution CD52.R15) [consulté le 12 février 2018]. Disponible sur :
<http://iris.paho.org/xmlui/bitstream/handle/123456789/4443/CD52-R15-fra.pdf>
6. Organisation panaméricaine de la Santé. La coopération pour le développement en matière de santé aux Amériques. Document de politique [Internet]. 52^e Conseil directeur de l'OPS, 66^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques; du 30 septembre au 4 octobre 2013; Washington, DC. Washington, DC: OPS; 2013 (document CE52/11) [consulté le 12 février 2018]. Disponible sur :
<https://www.paho.org/hq/dmdocuments/2013/CD52-11-f.pdf>
7. Tobar S, Buss P, Coitiño A, Kleiman A, Fonseca LE, Rigoli F, et al. Diplomacia de la salud: fortalecimiento de las oficinas de relaciones internacionales de los ministerios de salud en las Américas. Rev Panam Salud Publica. 2017 [consulté le 12 février 2018];41. Disponible en espagnol sur :
<http://iris.paho.org/xmlui/handle/123456789/34515>
